

Projet éolien de Liéramont

Bilan de la procédure de concertation



Ferme éolienne le Maissel
233 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

Mise en place de la concertation

Quatre permanences publiques se sont tenues dans les villages bordant le site selon le calendrier suivant :

- Le Lundi 9 Novembre 2015 de 15h30 à 17H30 à la mairie de Guyencourt-Saulcourt
- Le Lundi 9 Novembre 2015 de 18 h à 20 h en mairie de Liéramont
- Le Mardi 10 Novembre 2015 de 15H30 à 17 H30 à la mairie de Sorel
- Le Mardi 10 Novembre 2015 de 18 h à 20 h à la mairie d'Heudicourt

Les habitants des quatre communes avaient été invités à ces quatre permanences par des invitations distribuées dans les boîtes à lettres des quatre communes **Annexe 1**.

Les documents mis à la disposition du public étaient le dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans sa dernière version d'avancement (consultable sur place) ainsi que des cartes d'implantation et des dossiers de présentation du projet (à emporter) **Annexe 2**.

Vingt personnes au maximum se sont déplacées sur l'ensemble des permanences. Les feuilles d'émargement sont présentées en **Annexe 3**.

Résultats de la concertation

Bien qu'elles ne soient pas présentées ici, Energieteam a apporté des réponses à chacun des points abordés par les habitants. Les questions et affirmations ont été les suivantes :

- Où sont situées les éoliennes, sur quelles parcelles ?
- Problème TV : Y-a-t-il une gêne ?
- Combien d'éoliennes sont prévues aux alentours ?
- Combien d'éoliennes sont prévues sur le projet
- Immobilier : Quel sera le prix de vente des maisons ?
- Bruit : Existe-t-il une gêne ?
- Démantèlement : « Que va-t-on laisser à nos enfants ? »
- Paysage : « Où pourrais-je me promener pour ne pas voir d'éoliennes ?
- « Les jeunes veulent bien des éoliennes »
- « Que fait-on de l'électricité en trop, comment est-elle gérée ?
- « Comment se déroule la procédure de recherche de sites, sommes-nous démarchés pour aller sur une zone ? »

Une personne a également demandé à se faire communiquer le volet avifaune complet du dossier.

La très faible participation des habitants s'explique en grande partie par l'existence de parcs éoliens construits à proximité ainsi que par la tenue de réunions du même type dans ces villages par le passé pour des projets similaires.

Annexe 1 : Invitations à la permanence publique

Annexe 2 : Plaquette de présentation du projet

Annexe 3 : Feuilles d'émargement

ANNEXE 1

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de Péronne
Canton de Péronne
Téléphone et Télécopie :
03-22-86-61-43

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOREL-LE-GRAND
80240



Département de la Somme
Canton de Péronne

Commune d'Heudicourt

80122 HEUDICOURT

Arrondissement de Péronne

Le Maire d'HEUDICOURT
et la société



Objet : Invitation à la permanence publique du projet éolien

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de parc éolien sur les communes de **Liéramont, Sorel et Heudicourt**, le conseil municipal et la société EnergieTEAM, après avoir travaillé avec les administrations et plusieurs experts à la définition du projet, sont heureux de vous convier aux permanences publiques d'information qui se dérouleront :

Le Lundi 9 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la mairie de GUYENCOURT-SAULCOURT 28 Rue Lejeune 80240

GUYENCOURT-SAULCOURT.

Et de 18h à 20h à la mairie de LIERAMONT Rue de l'Eglise 80240 LIERAMONT.

Le Mardi 10 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la Mairie de SOREL 9 Rue de la Ville 80240 SOREL.

Et de 18h à 20h à la mairie de HEUDICOURT Place de la Maire 80122 HEUDICOURT

Une équipe d'EnergieTEAM sera à votre disposition pour répondre individuellement à vos questions.

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

Le Conseil Municipal de SOREL-LE-GRAND et La société EnergieTEAM.

Objet : Invitation à la permanence publique du projet éolien

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de parc éolien sur les communes de **Liéramont, Sorel et Heudicourt**, le conseil municipal et la société EnergieTEAM, après avoir travaillé avec les administrations et plusieurs experts à la définition du projet, sont heureux de vous convier aux permanences publiques d'information qui se dérouleront :

Le Lundi 9 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la mairie de GUYENCOURT-SAULCOURT 28 Rue Lejeune

80240 GUYENCOURT-SAULCOURT.

Et de 18h à 20h à la mairie de LIERAMONT Rue de l'Eglise 80240 LIERAMONT.

Le Mardi 10 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la Mairie de SOREL 9 Rue de la Ville 80240 SOREL.

Et de 18h à 20h à la mairie de HEUDICOURT Place de la Maire 80122 HEUDICOURT

Une équipe d'EnergieTEAM sera à votre disposition pour répondre individuellement à vos questions.

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

Le Conseil Municipal de HEUDICOURT et La société EnergieTEAM.

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de Péronne
Canton de Péronne
Téléphone et Télécopie :
03-22-86-61-92

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LIERAMONT
80240



Objet : Invitation à la permanence publique du projet éolien

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de parc éolien sur les communes de **Liéramont, Sorel et Heudicourt**, le conseil municipal et la société EnergieTEAM, après avoir travaillé avec les administrations et plusieurs experts à la définition du projet, sont heureux de vous convier aux permanences publiques d'information qui se dérouleront :

Le Lundi 9 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la mairie de GUYENCOURT-SAULCOURT 28 Rue Lejeune 80240

GUYENCOURT-SAULCOURT.

Et de 18h à 20h à la mairie de LIERAMONT Rue de l'Eglise 80240 LIERAMONT.

Le Mardi 10 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la Mairie de SOREL 9 Rue de la Ville 80240 SOREL.

Et de 18h à 20h à la mairie de HEUDICOURT Place de la Maire 80122 HEUDICOURT

Une équipe d'EnergieTEAM sera à votre disposition pour répondre individuellement à vos questions.

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

Le Conseil Municipal de LIERAMONT et La société EnergieTEAM.

✉ Mairie de Liéramont, rue de l'Eglise 80240 LIERAMONT
lieramont.mairie@orange.fr

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de Péronne
Canton de Péronne
Téléphone et Télécopie :
03-22-86-66-11

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GUYENCOURT-SAULCOURT
80240



Objet : Invitation à la permanence publique du projet éolien

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de parc éolien sur les communes de **Liéramont, Sorel et Heudicourt**, la société EnergieTEAM, après avoir travaillé avec les administrations et plusieurs experts à la définition du projet, sont heureux de vous convier aux permanences publiques d'information qui se dérouleront :

Le Lundi 9 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la mairie de GUYENCOURT-SAULCOURT 28 Rue Lejeune 80240

GUYENCOURT-SAULCOURT.

Et de 18h à 20h à la mairie de LIERAMONT Rue de l'Eglise 80240 LIERAMONT.

Le Mardi 10 Novembre 2015 :

De 15h30 à 17h30 à la Mairie de SOREL 9 Rue de la Ville 80240 SOREL.

Et de 18h à 20h à la mairie de HEUDICOURT Place de la Maire 80122 HEUDICOURT

Une équipe d'EnergieTEAM sera à votre disposition pour répondre individuellement à vos questions.

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

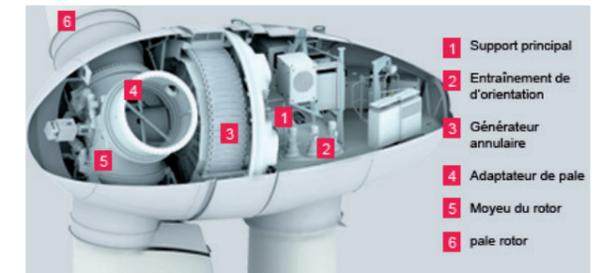
La société EnergieTEAM.

✉ Mairie de Guyencourt-Saulcourt, 28 rue Lejeune 80240 GUYENCOURT-SAULCOURT
mairie.guyencourt-saulcourt@orange.fr

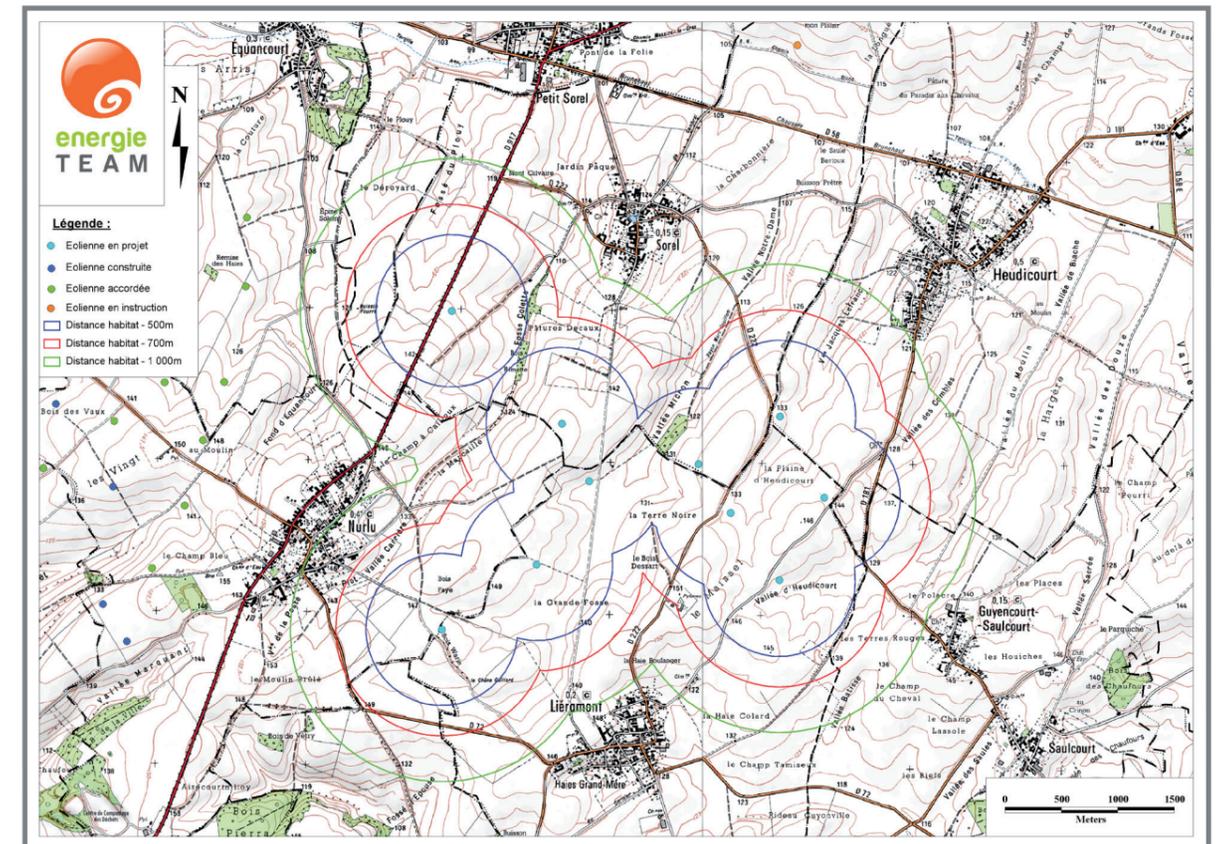
Ferme éolienne Le Maissel

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Nombre d'éoliennes : **10**
 Puissance unitaire : **3 MW**
 Puissance totale du projet : **30 MW**
 Hauteur totale : **149,5 m**
 Diamètre du rotor : **115 m**
 Production estimée par an : **96 GWh**
 Équivalent habitants :
13 265 foyers (chauffage compris)
 Recul aux habitations minimum : **740 m**



CARTOGRAPHIE DU PROJET



Les 10 éoliennes seront implantées sur les communes de Liéramont (6 éoliennes), Heudicourt (1 éolienne) et Sorel (3 éoliennes).

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DU PROJET

HISTORIQUE DU PROJET

- Décembre 2011** Validation du schéma régional Eolien Picard. La levée des servitudes Hertzienne permettra par la suite la validation d'un site compris entre les communes de Liéramont, Heudicourt, Nurlu, Sorel et Guyencourt-Saulcourt.
- Juillet 2012** Approbation du schéma régional Picard Air Climat Energie Le secteur du projet est retenu comme favorable au développement de l'éolien.
- Mars 2013** Adoption de la loi Brottes : le principe des ZDE est supprimé au bénéfice de la référence au schéma régional éolien.
- Janvier 2014** Suite à l'abrogation des servitudes Hertzienne justifiant la zone blanche apparaissant sur le schéma. EnergieTEAM identifie le site comme favorable au développement d'un projet éolien.
- Avril 2014** Prise de contact avec la mairie de Liéramont, ainsi qu'avec les propriétaires et exploitants du site.
- Juin 2014** Présentation devant le conseil municipal de Liéramont, et délibération favorable du conseil municipal en faveur du projet.
- Août 2014** Début des études environnementales sur site.
- Décembre 2014** Mesures acoustiques sur site.
- Janvier 2015** Présentation du projet devant les responsables de la communauté de communes de la Haute-Somme.
- Février 2015** Suite aux premiers résultats des simulations acoustiques, il apparaît nécessaire d'étendre le projet aux communes voisines afin de limiter l'impact acoustique sur le village de Liéramont. Un élargissement du projet est donc étudié sur les communes de Sorel et d'Heudicourt.
- Mai 2015** Détermination de la variante finale d'implantation.
- Juin 2015** - Présentation devant le conseil municipal de Liéramont du projet modifié et délibération favorable du conseil municipal.
- Présentation devant le conseil municipal de Sorel, et délibération du conseil municipal en faveur du projet.
- Délibération du conseil municipal de Heudicourt en faveur du projet.
- Octobre 2015** Permanences publiques en mairie de Liéramont et de Guyencourt-Saulcourt le 9, en mairie de Sorel et de Heudicourt le 10.

LES NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

La procédure d'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) : depuis le 26 août 2011, les installations éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter qui vient s'ajouter à la démarche de permis de construire. Depuis le décret du 2 mai 2014, en Picardie, l'autorisation d'exploiter et le permis de construire sont regroupés dans l'Autorisation Unique.

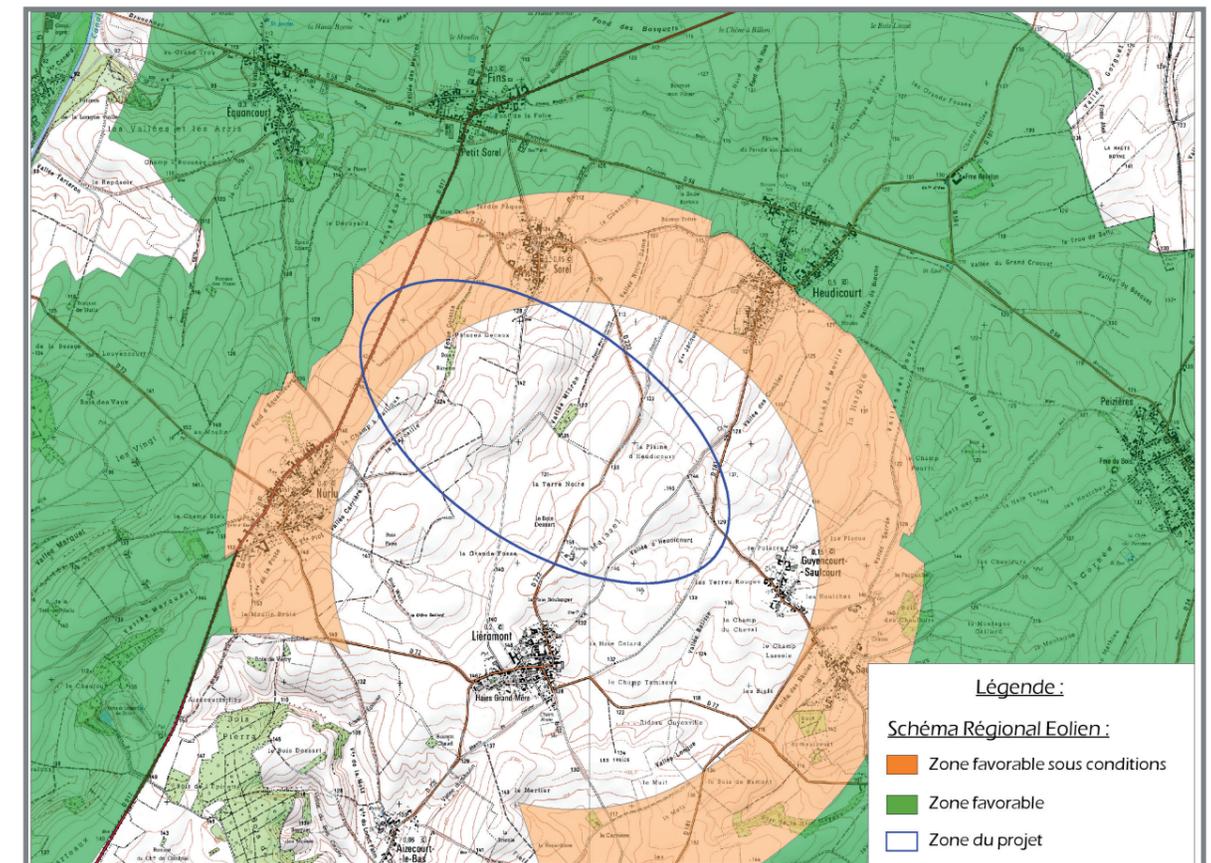
Le démantèlement : l'arrêté du 26 août 2011 oblige l'exploitant éolien à constituer une garantie financière de 50 000 € par éolienne, dès la mise en service du projet. Les fondations de l'éolienne doivent être excavées sur un minimum de 1 m de profondeur.

P
R
É
S
E
N
T
A
T
I
O
N
D
U
P
R
O
J
E
T

C
O
N
T
E
X
T
E

S
C
H
É
M
A
R
É
G
I
O
N
A
L
É
O
L
I
E
N

CARTOGRAPHIE DU PROJET DANS LE SRE



D'après le Schéma Régional Éolien (SRE), les communes sont propices au développement éolien. La zone retenue se situe dans une « ancienne zone blanche et orange » dû à une ancienne servitude radioélectrique.

L'ETUDE SUR L'ENVIRONNEMENT

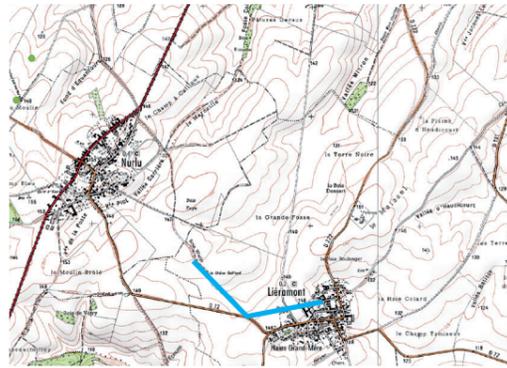
L'étude d'impact du projet sur l'environnement a été réalisée par des Bureaux d'Etudes indépendants et spécialisés.

L'étude d'impact comprend les volets suivants :

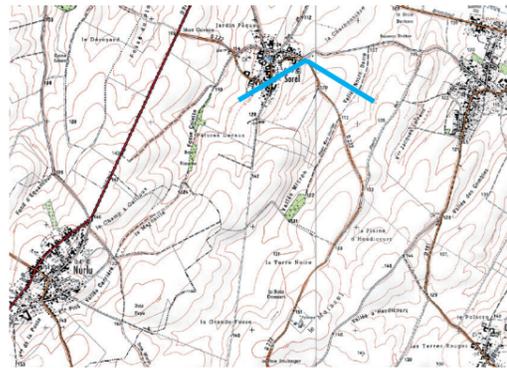
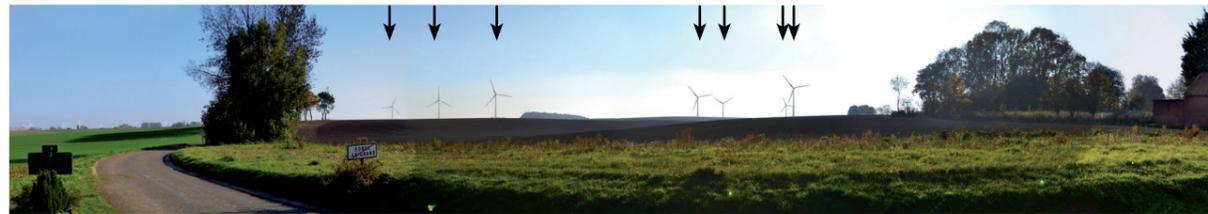
- *Volet naturaliste* : étude de la faune terrestre, de la flore, des oiseaux et des chauves-souris. Une analyse bibliographique ainsi que des prospections de terrain sur une année complète ont permis d'appréhender les enjeux et d'en tenir compte dans la définition du projet.
- *Volet paysage et patrimoine* : analyse paysagère et étude des enjeux vis-à-vis des éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites emblématiques) et réalisation de photosimulations.
- *Volet acoustique* : étude de l'impact acoustique du projet par la réalisation de mesures chez les riverains et de simulations acoustiques.

Ces études font partie intégrante de la demande d'Autorisation Unique qui est le dossier à déposer auprès de l'Administration pour instruction pendant une année, avant avis du Préfet.

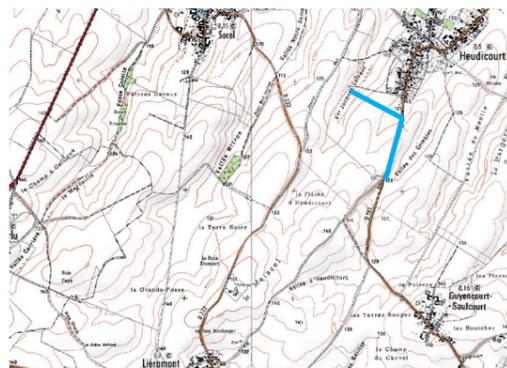
Après l'obtention de l'autorisation, un suivi environnemental (oiseaux et chauves-souris) sera réalisé conformément à la réglementation, une fois au cours des trois premières années puis une fois tous les dix ans. Des mesures acoustiques seront également réalisées pour contrôler la conformité du parc.



Vue depuis la D72 en direction Liéramont.
Eolienne la plus proche à environ 940m.



Vue depuis la D222, à la sortie de Sorel en
direction de Liéramont.
Eolienne la plus proche à environ 1,4 km.



Vue depuis la D181, à la sortie d'Heudicourt
en direction de Guyencourt-Saulcourt.
Eolienne la plus proche à environ 991m.

I
N
T
É
G
R
A
T
I
O
N

P
A
Y
S
A
G
È
R
E

Fiche de présence

le 9/10/2015

~~GUYENCOURT~~

Nom	Prénom	Adresse
PHILIPPE	Guy	32, rue Lafontaine
BARBIER		17 rue du Quersnoy
HOPIAN	Marie Françoise	11 rue Quersnoy G.S.
THIERY	Marie Claire	18 Rue du Quersnoy G.S.
	Sauvé yvon	86 Rue des Bois G.S.
JUR	Veronique	2 rue de la grande avenue 80240 LIERAMONT
BULLEUX	yves	10 rue de l'Eglise Guyencourt

ANNEXE 3

HADENGUE	Christiane	Lieramont
AMMIATTE-MOREAUX	Serény	6 Rue de l'église 80240 Lieramont
HADENGUE	HERVÉ	LIERAMONT.
COLSON	Liliane	Lieramont
HENNE	Daniel	Hendicourt. 16 rue Louis Retope
BENCHART	Valéry	Lieramont
QUÉCOY	Josyane	Lieramont

